

VD_FINDINFO AI 143/25 - 260/2025 vom 29. August 2025

VD Tribunal cantonal, 2025-08-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_AI_143_25_-_260_2025

FR: VD_FINDINFO AI 143/25 - 260/2025 du 29 août 2025

IT: VD_FINDINFO AI 143/25 - 260/2025 del 29 agosto 2025

Regeste

DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ, CHOSE JUGÉE, RÉVISION{DÉCISION},
RECONSIDÉRATION | 53 al. 1 LPGA, 53 al. 2 LPGA

Erwägungen

E. 4

En définitive, les recours interjetés par E. _____ les 16 mai, 20 juin et 15 août 2025 contre les décisions des 31 mars, 27 mai et 11 août 2025 doivent être déclarés irrecevables.

E. 5

La procédure de recours en matière de contestations portant sur des prestations de l'assurance-invalidité est soumise à des frais de justice (art. 69 al. 1 bis LAI). Il convient de les fixer à 200 fr. et de les mettre à la charge de la partie recourante, vu le sort de ses conclusions. Il n'y a pas lieu d'allouer de dépens à la partie recourante, qui n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA). Par ces motifs, la juge unique prononce : I. Les recours des 16 mai, 20 juin et 15 août 2025 sont irrecevables. II. Les frais judiciaires, arrêtés à 200 fr. (deux cents francs), sont mis à la charge de E. _____. III. Il n'est pas alloué de dépens. La juge unique : _____ La greffière : Du L'arrêt qui précède est notifié à : ■ Me Jean-Michel Duc (pour E. _____), ■ Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud, - Office fédéral des assurances sociales, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.